

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 9 DÉCEMBRE 2019**  
**AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANCK REYNIER**

L'an deux mille dix neuf, le 16 décembre à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 9 décembre 2019, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : M. Y. COURBIS, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. H. ICARD, Mme M. FIGUET, M. J.P. ZUCHELLO, M. B. BOUYSSOU, M. F. CARRERA, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, Mme P. BRUNEL-MAILLET, M. K. OUMEDDOUR, Mme C. AUTAJON, M. D. POIRIER, Mme M. MURAOUR, M. A.B. ORSET-BUISSON, Mme C. SALVADOR, Mme I. MOURIER, M. M. SABAROT, Mme G. TORTOSA, M. J. FERRERO, Mme M. PATEL-DUBOURG, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, M. M. BANC, Mme C. COUTARD, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, M. M. THIVOLLE, Mme D. GRANIER, Mme V. ARNAVON, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. H. FAUQUÉ, Mme C. BESSON-SESTIER, M. B. DEVILLE, M. G. TRIBOULET, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : Mme G. ESPOSITO (pouvoir à M. V. JOVEVSKI) ; M. B. ALMORIC (pouvoir à Mme P. BLACHE) ; M. H. LANDAIS (pouvoir à Mme C. SALVADOR) ; Mlle L. BERGER (pouvoir à M. A.B. ORSET-BUISSON) ; Mme F. OBLIQUE (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; M. S. MORIN (pouvoir à M. M. SABAROT) ; M. M. LANDOUZY (pouvoir à Mme M.C. SCHERER) ; M. R. QUANQUIN (pouvoir à Mme A. MAZET) ; Mme A. BIRET (pouvoir à M. A. CSIKEL) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE) ; Mme J. FAURE (pouvoir à M. B. DEVILLE) ; Mme F. QUENARDEL (pouvoir à M. G. TRIBOULET).

EXCUSÉS : M. C. BOURRY, Mme A. MONJAL.

ABSENTS : Mme M. DELORME, M. J. MATTI, M. J.J. GARDE.

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**1.1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Hervé ANDEOL

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,

- obligatoire, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le DOB évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, cette dernière prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Le rapport sur les orientations budgétaires est ensuite transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et mis à la disposition du public.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires 2020,

**DE PROCÉDER** au vote du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama (budget général) annexé au procès-verbal.*

M. Alain CSIKEL :

*« Merci. Une demande de précision, car on parle de recettes fiscales et je vois : rôle complémentaire avec 1 M€ de plus en 2019. De quoi s'agit-il, s'il vous plaît ? »*

Monsieur le Président :

*« Cela concerne la fiscalité entreprise. Les rôles complémentaires concernent surtout le e.commerce, EASYDIS, avec une requalification de leur activité qui a généré des recettes supplémentaires. C'était précédemment le cas d'AMAZON et vous vous apercevez que sur les quatre ou cinq dernières années, ce sont 4,9 M€, je crois, de recettes supplémentaires qui n'étaient pas prévues, mais le développement économique a permis dans notre budget d'apporter ces recettes supplémentaires. Ce n'est donc pas une augmentation de la fiscalité, ce sont des attributions différentes, des rôles complémentaires. »*

M. Raphaël ROSELLO :

*« Bonsoir. Je viens de voir dans le Budget général la valeur du dépôt, je pensais à une ligne (je la cherche, je ne l'ai pas trouvée) sur les 5 M€ bloqués pour le TGV de la gare d'Allan ? »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Il n'y a pas de ligne précise concernant le blocage des 5 M€ de la gare d'Allan. »*

M. Raphaël ROSELLO :

*« Ce n'est pas dans la comptabilité ? Ils sont passés où, parce qu'ils étaient dans le bilan. »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Ils sont en trésorerie, mais ils ne sont pas sortis sur le budget. On les prévoit en trésorerie, mais on ne les met pas sur le budget prévisionnel. »*

M. Raphaël ROSELLO :

*« D'accord. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« Je ne suis pas sûre que les lignes de trésorerie qui n'apparaissent pas soient des choses qui existent, mais je vous laisse libre de votre réponse.*

*Evidemment, vous l'avez rappelé, l'exercice est un peu étonnant, puisque chacun d'entre nous – peut-être aucun d'entre nous, peut-être certains d'entre nous – seront là au moment où il faudra voter le budget. C'est un exercice qui est obligé par la loi, vous l'avez rappelé, mais un peu étonnant.*

*Vous avez largement rappelé des chiffres nationaux que nous ne contesterons pas et qui sont le cadre ; par conséquent, ce qui est devant nous sera de voir ce qui sera le contrat de développement de notre agglomération pour les six ans qui viennent, et c'est là où l'exercice devient un peu étonnant, puisque certains seront reconduits, d'autres pas, certains seront présents, d'autres pas. En conséquence, on peut imaginer que les électeurs amènent le territoire sur un autre chemin. Bien évidemment, dans tous les cas, vous l'imaginez, c'est mon vœu, parce qu'avec les atouts de notre territoire on pourrait faire tellement mieux !*

*Tellement mieux pour un autre développement économique valorisant les atouts de ce territoire, les savoir-faire de ce territoire en s'appuyant sur un réseau de PMI, de PME innovantes, dynamiques, créatrices d'emplois mieux rémunérés, mieux qualifiés, plutôt que sur de gros mastodontes qui payent peu leurs salariés et leur choisissent des horaires qui ne sont pas forcément tout à fait suffisants.*

*On pourrait faire tellement mieux sur la réduction de la production de déchets -je sais que c'est l'un de mes dadas-, il serait temps de se fixer des objectifs ambitieux sur six ans et d'aller chercher les modèles où cela marche dans des territoires qui nous ressemblent.*

*On pourrait faire tellement mieux en matière de développement durable, on en a parlé la dernière fois avec le Plan Climat Air Énergie du Territoire qui n'est même pas démarré. Cette transition énergétique est indispensable, cette protection des espaces naturels à laquelle tout le monde aspire, ce soutien aux agriculteurs qui vivent une période extrêmement difficile, notre adaptation, notre résistance au réchauffement climatique, pour tout cela on pourrait faire, non pas tellement mieux, mais on pourrait faire, me semble-t-il.*

*On pourrait faire tellement mieux en matière de développement solidaire de proximité des services publics. C'est peut-être pour cela que M. LHUILLIER rentre dans l'opposition à la fin du mandat, mais il avait des raisons avant de rentrer dans l'opposition, car lorsqu'il y a eu un rapport disant que Marsanne était un territoire « noir » en matière d'accès aux services publics, quelle a été la réaction de notre agglomération pour les habitants de Marsanne et autour ? Rien. Par conséquent, on pourrait faire tellement mieux dans ce développement solidaire qui est nécessaire à notre territoire.*

*On pourrait faire tellement mieux dans l'aide à la diversité des mobilités, parce que nous sommes un territoire où la voiture est indispensable pour aller travailler, pour accéder à toute une série de services, en particulier culturels et sportifs, mais c'est un territoire qui peut bénéficier de tant d'autres modes de transports qui ne sont pas utilisés, du vélo au covoiturage en passant par des transports en commun plus denses.*

*On pourrait faire tellement mieux avec une politique touristique plus familiale, plus respectueuse de la beauté de notre territoire, sur l'adaptation à toutes ces demandes qui sont aujourd'hui des demandes de rencontre avec des paysages naturels.*

*On pourrait faire tellement mieux en matière de politique culturelle tournée vers la création, par les professionnels, avec un accès à tous des plus jeunes aux plus anciens.*

*Bref, ce sont évidemment des orientations qu'il faudra discuter avec nos concitoyens et ce sont évidemment eux qui auront le dernier mot. »*

Monsieur le Président :

*« Merci d'avoir avec vos mots rappelé qu'il y avait des élections et des échéances. Je crois que cela avait été dit clairement d'emblée par Hervé ANDEOL et que nous avons, justement, par respect pour nos administrés et pour cette échéance, décidé de ne pas rentrer dans le débat du prochain projet de territoire, mais d'avoir au contraire le respect des urnes. Ensuite, celles et ceux qui auront en charge la gestion de nos communes et de notre intercommunalité se mettront autour d'une table et décideront des grandes orientations. C'est pour cela qu'on ne l'a pas abordé. Vous n'avez pas eu cette pudeur, je m'en aperçois, en tout cas nous, nous avons fait le choix de mettre les bases et les conditions pour que le prochain projet de territoire puisse définir les grandes orientations de notre agglomération et que nous ne le fassions pas ce soir. »*

M. Karim OUMEDDOUR :

*« Bonsoir à tous. Je voulais revenir sur trois points.*

*Le premier concerne le vivre ensemble et les travaux de la Ludothèque. Lors du dernier Conseil communautaire, je n'ai pas expliqué mon vote alors que je m'étais positionné clairement en décembre 2018 concernant ces travaux, je profite donc de ce rapport pour dire que ce nouveau lieu à Pracomtal n'est pas une bonne idée, car enclavé et peu accessible. Quid du coup de l'intérêt intercommunal alors qu'il existe des lieux et équipements plus pertinents sur les quartiers ouest ?*

*Concernant le patrimoine et les travaux de la base de loisirs, vous avez parlé de caméras, de parkings et d'éclairages. Il existe une autre priorité à mon avis, puisque j'ai eu l'occasion d'y aller : ce sont les espaces verts qui ne sont pas entretenus aujourd'hui alors que l'objectif principal de cet équipement est porté en direction des familles qui pourraient y venir pique-niquer, mais les conditions ne sont pas au rendez-vous. Serait-il possible dans le projet de prévoir l'arrosage, l'eau étant toute proche ?*

*Concernant le pétanquodrome, je suis pour ce projet, mais d'après l'avis des usagers, l'équipement sur la commune de Saint-Gervais-sur-Roubion serait disproportionné par rapport à son utilisation. Pour ceux qui ne le savent pas, il existe 13 clubs sur l'agglomération dont 9 sont concentrés sur Montélimar et la première couronne (4 à Montélimar, 1 à Ancone, 2 à Allan, 1 à Espeluche et 1 à Châteauneuf-du-Rhône). De fait, la grande majorité des pratiquants se trouve plutôt à Montélimar et ses alentours. Comme vous le savez, il faut presque 30 minutes pour aller à Saint-Gervais-sur-Roubion. Profitons de ce projet pour avoir une vision plus globale sur l'ensemble des équipements sportifs et culturels. Il y a un besoin réel sur le territoire nord-est de l'agglomération : un équipement de 8 jeux couverts avec des jeux extérieurs suffirait amplement à répondre à ces besoins. Un 16 jeux aux normes fédérales, pour moi, est disproportionné. Quid demain des événements sportifs d'ampleur régionale, voire nationale ? Parce que le but d'avoir un équipement aux normes fédérales est de pouvoir accueillir des compétitions importantes. Comme vous le savez, lors des compétitions il y a des déplacements de pratiquants et il y a un besoin d'hôtellerie et de restauration. Je proposerais plutôt un*

*équipement de 8 jeux sur Saint-Gervais-sur-Roubion avec des terrains extérieurs et un équipement de 16 jeux sur Montélimar ou sur la première couronne de Montélimar.*

*Deux dernières choses sur le pétanquodrome : pour information, il est prévu 2 M€ de budget pour l'équipement. Je vous invite à vous rapprocher de la commune de Romans qui construit un 16 jeux, pratiquement similaire à hauteur de 1,27 M€.*

*Enfin, il existe un pétanquodrome à Montélimar uniquement couvert au niveau de la toiture : quid de la compétence au sein de l'agglomération ? Est-ce que la réflexion a été portée au sein de l'agglomération ? Merci. »*

Monsieur le Président :

*« Je vous ferai à peu près la même réponse qu'à Mme COUTARD : l'objectif de ce DOB, vous l'avez bien compris et chacun l'a souligné, il est dans une période très particulière parce que le mandat se termine et qu'un prochain va démarrer, l'objectif n'est donc pas de faire un nouveau projet de territoire, ce sera au prochain exécutif de le réaliser. Je pense que nous ne pouvons tous qu'être d'accord avec cette question. Le but n'est pas d'amender l'actuel, puisque les choix ont été faits, et que des majorités se sont dégagées.*

*Sur la Ludothèque, vous l'avez rappelé, vous n'étiez pas d'accord, mais dans une démocratie il y a des majorités et quand les majorités décident, elles exécutent. Vous pouvez nous le redire à chaque fois, mais une majorité d'élus de cette agglomération, de ce Conseil communautaire a pensé qu'il était bien sur le quartier de Pracomtal, qui connaît des difficultés, de pouvoir maintenir du service public et de pouvoir apporter un soutien à ce secteur. Le but n'est pas de rouvrir le débat, je le redis, des choix ont été faits.*

*Sur la base de loisirs, bien sûr qu'il faut valoriser certaines choses, mais il faut aussi, je suis en désaccord avec vous, il faut aussi sécuriser les lieux et améliorer les conditions de stationnement ; c'est ce qui est inscrit dans le projet de territoire et cela fera partie des débats, donc je ne peux pas vous laisser orienter les choses de la sorte. »*

M. Karim OUMEDDOUR :

*« Je n'ai pas dit que j'étais contre. »*

Monsieur le Président :

*« J'ai compris cela. Si tu n'es pas contre, je ne vois pas pourquoi tu intervies alors ? »*

M. Karim OUMEDDOUR :

*« Proposition. Je propose. »*

Monsieur le Président :

*« Je pensais qu'on l'avait tous compris, je le redis : nous ne sommes pas en train de faire le prochain projet de territoire, sinon on va chacun prendre une heure, car, moi aussi, j'ai énormément de choses à vous dire s'il le faut.*

*Sur le pétanquodrome, il faut aussi entendre la volonté de nombreux élus de vouloir décentraliser les choses et de ne pas tout faire à Montélimar. L'agglomération de Montélimar, ce sont 26 communes qui se respectent les unes et les autres et qui ont aussi le souhait d'apporter des équipements sur l'ensemble du territoire. Si l'on prenait uniquement la facilité et le principe du barycentre, tout se ferait à Montélimar ; ce n'est pas ma conception.*

*Je suis Maire de Montélimar, mais je souhaite et je démontre qu'il y a aussi des équipements sur d'autres villes et d'autres communes de notre territoire, et je pense qu'il faut l'amplifier lorsque cela est possible. C'est la raison pour laquelle le Conseil communautaire a décidé, là aussi*

*majoritairement, d'inscrire le projet du pétanquodrome sur la commune de Saint-Gervais-sur-Roubion. Les enveloppes financières auront à être débattues lorsque le projet sera en réalisation. Voilà ce que je voulais compléter sur les propos. »*

M. Karim OUMEDDOUR :

*« Je n'ai aussi pas dit cela. J'ai plutôt proposé des équipements proportionnés, mais je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire. »*

Monsieur le Président :

*« Je n'ai pas dit le contraire, Karim, je dis simplement que des choix ont été faits et, ce soir, nous ne sommes pas là pour remettre en cause les choix faits par le Conseil communautaire de manière majoritaire. Je peux accepter et comprendre que lorsqu'on est minoritaire on puisse avoir envie que ses idées avancent, mais il faut respecter les majorités. Les choix qui ont été faits l'ont été par une large majorité des conseillers communautaires et une large majorité des communes de notre territoire. Je redis donc calmement que le but n'est pas revenir sur les choix qui ont été faits, le but n'est pas de bâtir ce soir un nouveau projet de territoire dont on a posé les règles.*

*Nous allons dans le cadre de ce DOB proposer globalement de reconduire ce qui a été acté et il devra y avoir des décisions modificatives, comme l'a rappelé Hervé, sur le début du prochain mandat. Ce sont les conditions d'exercice que nous avons posées sur ce Budget du début de l'année 2020. »*

Mme Annie MAZET :

*« Bonsoir à tout le monde.*

*Une question et une remarque sur la dernière page, n° 40, sur les orientations 2020, où il est indiqué, je le lis pour ceux qui n'ont pas le document : « Le Budget 2020 permettra de continuer les actions de contrôle et de remise aux normes des installations », et vous faites état que « les recettes sont basées sur les hypothèses de contrôles suivantes : 4 installations liées à des constructions nouvelles, 33 installations liées à la réhabilitation, 40 installations liées à la vente. » Je demanderai...*

M. Hervé ANDEOL :

*« On est sur le Budget général, la dernière page ne concerne pas le Budget général. »*

Mme Annie MAZET :

*« Vous demandez s'il y a d'autres questions, je me permets donc d'intervenir. »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Par rapport au Budget général, pas sur les autres budgets, on va y venir. On déroule budget par budget, c'est mieux d'aller dans l'ordre, merci. »*

Mme Annie MAZET :

*« D'accord, je poserai la question tout à l'heure. »*

M. Maurice SABAROT :

*« Une question plutôt pour André : je voudrais savoir si, au niveau du théâtre, nous sommes dans les clous financièrement ou s'il faudra prévoir une rallonge ? »*

M. André ORSET-BUISSON :

*« Ce ne sont pas des clous, nous sommes tout à fait dans ce qui était prévu pour l'instant. »*

M. Maurice SABAROT :

*« Pour l'instant. »*

Monsieur le Président :

*« Nous allons essayer d'être complets. Sur le budget, par rapport à ce qui était prévu initialement, l'agglomération dépensera ou investira, je ne sais pas quel mot vous voulez mettre, moins que ce qui était prévu, puisqu'on a eu beaucoup plus de subventions et de dotations que ce qui avait été prévu à l'origine. En solde, on va dire le reste à charge pour l'agglomération sera bien plus faible que ce que nous avons inscrit dans le projet de territoire à sa conception. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« Dans la mesure où il y a des questions qu'il ne faut pas poser, des propositions qu'il ne faut pas faire, je vous propose que vous englobiez la fin du rapport et de passer à autre chose, puisque visiblement cela s'appelle un débat d'orientation budgétaire, mais on ne peut pas discuter des orientations, du budget à peine. Essayez de résumer, comme cela ça aurait permis à Mme MAZET d'avoir la réponse à sa question. »*

M. Vanco JOVEVSKI :

*« Bonsoir. Concernant les investissements envisagés en 2020 par rapport au patrimoine, vous avez mis, à juste titre, des lignes séparées par rapport à des projets majeurs du projet de territoire, du style le théâtre, l'accessibilité ; en revanche, on a une ligne supplémentaire de 1,6 M€ concernant le renouvellement et le maintien du patrimoine existant. On avait eu l'occasion d'en discuter lors des Commissions moyens généraux. Je sais que ces moyens supplémentaires ont été permis par des rôles complémentaires, notamment l'année passée, mais je me posais la question du détail des travaux qui étaient envisagés au cours de cette année. Je pense notamment, encore une fois je me répète, je l'ai déjà dit, que l'on pourrait prioriser tout ce qui est économies d'énergie, principalement pour continuer à faire baisser les coûts structurels du budget de fonctionnement. »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Lors du montage du budget définitif, on donnera le détail ; pour l'instant, c'est une somme globale, comme cela se fait dans tous les budgets prévisionnels. »*

M. Maurice SABAROT :

*« Pour les subventions de fonctionnement pour les associations, il y a le maintien des subventions aux associations, mais est-ce la même répartition ? »*

M. Hervé ANDEOL :

*« On reconduit le montant global de toutes les subventions qui ont été données en 2019 et la répartition sera décidée au niveau des commissions. On va reconduire normalement, l'enveloppe globale est identique à celle de 2019. »*

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama (budget annexe ordures ménagères) annexé au procès-verbal.*

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama (budget annexe des transports urbains) annexé au procès-verbal.*

M. Maurice SABAROT :

*« Concernant la réhabilitation du local de Montélibus, 90 000 €, j'ai oui-dire qu'il y a eu préemption sur la SERNAM, donc comment justifie-t-on de préempter d'un côté alors que l'on fait des travaux de l'autre ? C'est en attendant ? »*

Monsieur le Président :

*« Ce sont des travaux d'entretien, de sécurité, d'accessibilité, donc pas de possibilité d'attendre. Le projet d'un pôle de mobilité sur les anciens locaux de la SERNAM, comme on l'a rappelé lors du précédent Conseil communautaire, doit se faire avec l'ensemble des partenaires de transport, c'est-à-dire la SNCF, mais également la Région qui a en charge les TER et une partie des bus, avec le Département, avec les différents opérateurs, pour pouvoir greffer peut-être aussi d'autres modes de déplacement. Tout cela prendra du temps et nous avons pensé qu'il était préjudiciable pour les usagers que le site actuel ne soit pas entretenu, ni amélioré. C'est la raison pour laquelle ces 90 000 € sont maintenus au budget. »*

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama (budget annexe assainissement) annexé au procès-verbal.*

M. Maurice SABAROT :

*« Ne faut-il pas qu'il y ait le transfert de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au niveau des compétences ? »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Cela concerne essentiellement l'assainissement, ce n'est pas le budget eau, cela n'a rien à voir. »*

Monsieur le Président :

*« On parle du budget assainissement, mais la réponse est oui, il y aura un transfert obligatoire de la compétence eau, puisque le Gouvernement n'a pas entendu les EPCI qui souhaitent avoir la liberté de pouvoir ou non transférer. Il faudra au prochain budget – que nous voterons au mois de février – que nous puissions prendre des mesures pour nous adapter à ce qui a été imposé par le Gouvernement. »*

*Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama (budget annexe de l'assainissement non collectif) annexé au procès-verbal.*

Mme Annie MAZET :

*« Puisque j'ai le droit, je me permets... Je ne reprends pas la phrase, tout le monde l'a retenue, et surtout la réponse qui nous a tenus en haleine.*

*Je demandais des précisions, je le redis, sur :*

*- 40 installations liées à des constructions nouvelles*

*- 33 installations liées à des réhabilitations*

*- 40 installations liées à des ventes.*

*Pourrais-je avoir des précisions sur ces actions de contrôles ou de remise aux normes, comme vous l'indiquez, et sur les montants ?*

*La deuxième question, si je peux me permettre : malgré les prochaines échéances électorales, vous faites une conclusion de cinq lignes, et sur ces cinq lignes ce qui est intéressant ce sont les deux premières que je me permets de lire : « Les orientations 2020 s'inscrivent dans des objectifs définis au projet de territoire qui traduisent la volonté de l'agglomération de continuer à rendre des services de qualité à ses habitants. » Être plus généraliste que cela, on ne peut pas. J'ai envie de savoir quels objectifs vous voyez quand vous mettez « des objectifs définis » ? Quels sont justement ces objectifs ? J'aimerais avoir plus de détails.*

*Ma préoccupation est la suivante : nous avons un grand territoire et je pense que cela pourrait être possible si on s'en donnait les moyens, aussi comment demande-t-on aux habitants de donner leur avis ? On appelle cela la participation des habitants à leurs différents niveaux, et je pense, effectivement, que si l'on avait cette volonté, cela aurait pu être marqué à ce niveau de conclusion. »*

Monsieur le Président :

*« Excusez-nous, nous n'avions pas vu que ce n'était pas suffisamment clair. Il fallait comprendre : « Les orientations 2020 s'inscrivent dans les objectifs qui ont été définis au projet de territoire 2014-2020 ». Je pensais que c'était clair pour tout le monde, mais apparemment cela ne l'était pas pour vous, c'est pour cela que je vous le précise. »*

Mme Annie MAZET :

*« Il faut l'indiquer dans la délibération dans ce cas. »*

Monsieur le Président :

*« Quand on voit le contexte - et c'est rappelé au début que l'on ne va pas faire un projet de territoire -, chacun peut comprendre ce que cela veut dire. C'est pour cela que j'ai rajouté quelques mots, pour que ce soit plus clair ; cela vous va-t-il mieux ? »*

Mme Annie MAZET :

*« Bien sûr, mais il ne s'agit pas que de moi. Effectivement, il faudrait préciser quelles sont ces actions et leur coût, c'est ce que je vous ai demandé.*

*Sur la dernière question, quand on dit « rendre des services de qualité aux habitants », qu'est-ce que l'on y met derrière et comment peut-on mieux essayer de les faire participer, à leur niveau ? »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Le service à l'habitant, sur pas mal de dossiers je pense que l'on a rendu service aux habitants, mais on peut toujours mieux faire. C'est un débat d'orientation, je ne peux pas aller dans le détail, mais chaque commission travaille dessus. »*

Monsieur le Président :

*« Il me semble, Mme MAZET, que si nous avons fait la liste exhaustive de toutes les actions qui ont été menées au cours du mandat 2014-2020 et que nous les avons détaillées, nous y aurions passé un peu de temps. Par ailleurs, je dis très sincèrement les choses, je pense que certains m'auraient reproché de faire un bilan de mandat de l'ensemble des élus.*

*J'ai dit dès le départ que je souhaitais, que nous souhaitions, ce n'est pas moi en tant que Président, c'est l'ensemble du bureau qui souhaitait que cette période qui est assez particulière, puisqu'au mois de mars il y a des élections (je l'ai redit à Karim OUMEDDOUR, je l'ai redit à Catherine COUTARD) ne soit pas le lieu de remettre en question, de débattre à nouveau le projet ou de parler du prochain projet de territoire, mais que nous ayons les conditions nécessaires pour que notre agglomération puisse fonctionner sur le premier trimestre 2020 avec les dotations et le budget reconduit quasi à l'identique, pour ce qui est du fonctionnement, des associations et autres, et qu'il ne fasse que remplir les engagements qui ont été pris sur le projet de territoire 2014-2020. C'est ce qui a été fait de manière assez précise, je trouve, c'est clair en tout cas.*

*Si vous me demandez, Mme MAZET, d'aller dans le détail, je peux vous proposer que nous le fassions lors du vote du budget, mais je ne suis pas certain que ce soit l'objet de l'exercice.*

*Juste avant le vote, je voudrais apporter une petite précision que l'on ne pouvait pas écrire dans le DOB, mais vous comprendrez bien pourquoi : je vous ai dit lors de notre précédente réunion du Conseil communautaire qu'il y avait eu des dégâts sur le territoire, que l'agglomération avait été touchée, notamment au niveau de la crèche. La crèche Saint-Pierre est inutilisable, et nous sommes en train de travailler sur le transfert des effectifs des enfants et du personnel sur ce qu'est le pôle petite enfance aujourd'hui. Nous avons obligation pour le faire de trouver de nouveaux locaux, à la fois pour le service petite enfance, la partie administrative, mais également pour le relais assistant maternel qu'il faudra délocaliser pour pouvoir accueillir sur le pôle petite enfance l'ensemble des enfants.*

*Aujourd'hui, nous avons une solution qui est quasiment bouclée et qui pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier, parce qu'il faut aller vite. Nous allons pouvoir signer une location de locaux sur le quartier Saint-Martin, la partie qui se trouve au Septan, et donc dans ce bâtiment nous allons louer les locaux nécessaires, au prix du marché. Cela va se faire dès le 1<sup>er</sup> janvier, nous n'aurons pas de délibération, je ne pouvais pas la présenter ce soir puisque nous n'avons pas encore signé l'acte définitif, et nous nous réunirons en février.*

*J'informe que, au vu de cette situation et au vu des conditions suite au séisme, nous aurons à prendre l'engagement, je le signerai par décision, que ces nouveaux locaux soient loués pour que nous puissions accueillir les enfants de la crèche Saint-Pierre sur le pôle petite enfance et relocaliser les services qui étaient présents. Je voulais ce soir vous en informer. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« Une question complémentaire sur la crèche de Bagatelle sur laquelle l'auvent a été enlevé ; a-t-on des garanties absolues sur la solidité du reste du bâti ? »*

Monsieur le Président :

*« Cela n'a pas été enlevé parce qu'il y avait des risques d'effondrement de cette partie, c'était très clair, en revanche il y avait une inquiétude d'une partie des parents et donc, dans ce souci de tranquillisation des parents, nous avons préféré enlever cette partie d'avancée, mais il n'y a pas de problèmes de structure sur la crèche de Bagatelle. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« Puisque vous avez dit que l'on se revoyait en février, pouvez-vous nous donner la date et les raisons d'une nouvelle réunion ? »*

M. Hervé ANDEOL :

*« Le vote du Budget. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« On ne peut pas discuter d'orientations, mais on peut voter le Budget ? Tout cela est formidable. Les années électorales, on vote les budgets après les élections, c'est pour cela que les délais existent. »*

Monsieur le Président :

*« C'est ce que l'on fait effectivement dans les communes. Il y aura 26 communes, une 27<sup>e</sup> est impactée - et je salue le Maire de Puy-Saint-Martin - puisque vous savez que nous travaillons avec la commune de Puy-Saint-Martin pour pouvoir, dans notre prochain projet de territoire, l'intégrer à notre périmètre, donc les 27 communes auront à présenter leur débat d'orientation budgétaire, à voter leur budget, puis à désigner leurs représentants, l'exécutif de l'agglomération devra s'installer et les services, en discussion avec les services de l'État, ont pensé qu'il n'était pas possible de réaliser tout cela avant début avril.*

*C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de présenter un débat d'orientation budgétaire et de voter un budget qui sera amendé. Pouvez-vous remettre la première diapositive ? Je lis : « L'année 2020 est une année de transition compte tenu des élections municipales et, par conséquent, du renouvellement des instances. Le budget 2020 permettra d'inscrire les crédits pour le fonctionnement récurrent des services et pour finaliser les travaux définis dans le projet de territoire 2014-2020 établi en concertation avec l'ensemble des 26 communes membres. Ce budget pourra, on pourrait même mettre « devra » être modifié et ajusté par décisions modificatives au budget supplémentaire après les élections. »*

*On a posé d'emblée le contexte. Je suis surpris que vous me redemandiez à quoi cela sert. Voilà pourquoi nous sommes réunis : nous votons un DOB et il y aura un Budget. »*

Mme Catherine COUTARD :

*« Parce que je suis un peu lente, impudique et lente. »*

Monsieur le Président :

*« Je ne porte pas de jugement, Mme COUTARD, ce n'est pas dans mes habitudes. »*

M. Maurice SABAROT :

*« Monsieur le Président, j'aurais une question qui peut-être ne concerne pas l'agglomération : j'aimerais que vous fassiez le point sur les enfants sinistrés du Teil du lycée Xavier Mallet, les transferts, etc. Je ne sais pas si c'est pour l'agglomération ? »*

Monsieur le Président :

*« Ce n'est pas de la compétence de l'agglomération. Vous imaginez bien que ce n'est pas l'agglomération et son Président qui vont décider de ce que doivent faire les habitants, les élèves, l'Éducation nationale. Cela concerne avant tout Le Teil, le lieu d'implantation, donc ils discutent avec la commune du Teil parce qu'il y a une réelle volonté de la part du territoire du Teil de conserver en proximité leurs élèves, et puis les compétences dépendent de la Région, avec l'Éducation nationale qui travaille à ses côtés.*

*Je le redis, nous sommes en accompagnement, nous sommes là pour aider l'hébergement si c'est nécessaire, et si c'est choisi sur Montélimar et sur d'autres communes, mais il ne nous revient pas d'apporter de commentaires ou de choix sur les choix qui sont ceux de la commune du Teil et de la Région. »*

M. Maurice SABAROT :

*« Je voulais simplement que vous fassiez un point de la situation. C'est tout. Je ne vous demandais pas plus. »*

Monsieur le Président :

*« Je vous dis que ce n'est pas moi qui vais vous faire un point précis sur ce qui se passe sur le lycée du Teil. »*

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (13 ABSTENTIONS : M. K. OUMEDDOUR, M. M. SABAROT, M. S. MORIN [pouvoir à M. M. SABAROT], Mme N. ASTIER, Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN [pouvoir à Mme A. MAZET], M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET, Mme A. BIRET [pouvoir à M. A. CSIKEL], M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. H. FAUQUÉ, Mme C. BESSON-SESTIER.**

Monsieur le Président donne lecture des décisions communautaires.

Monsieur le Président :

*« Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 3 février pour le vote de ce budget. Passez toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année. Tous les vœux de l'agglomération vous accompagnent. Merci. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.